

REPUBLIQUE FRANCAISE



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2025-100/V

PORTANT abrogation et remplacement de l'arrêté ART/2025-98/V  
portant réglementation en matière de circulation et de stationnement - Place de l'Eglise

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

VU l'article R 610-5 du Code Pénal,

VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU que la mise en place débute plus tôt que prévu : le jeudi 27 novembre 2025 au lieu du vendredi 28 novembre 2025 comme prévu initialement,

Considérant l'arrêté 2025/97 du 16 novembre 2025 portant notamment périmètre d'une vente au déballage intitulé « Marché de Noël »,

Considérant la gêne occasionnée à la circulation et au stationnement, en raison de l'organisation du Marché de Noël, pour la période du jeudi 27 novembre 2025 au lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 - place de l'Eglise -,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité publique et la sécurité des personnels et bénévoles oeuvrant sur le Marché de Noël,

ARRÊTE

Article 1<sup>er</sup> : En raison du Marché de Noël organisé le samedi 29 novembre 2025, le stationnement et la circulation seront interdits sur la place de l'Eglise, du jeudi 27 novembre 2025 de 8h00 au lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 à 12h00, selon les matérialisations, sauf exposants du marché, véhicules des services techniques et véhicules de secours.

Article 2 : La délimitation et les signalisations réglementaires correspondantes seront mises en place par les services techniques de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise

- \* au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance de Saverne
- \* au Commandant - Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- \* à la police municipale de Saverne,
- \* M. Christian ROBACH, adjoint au Maire,
- \* à Monsieur HEINTZ Pascal, service technique,

Fait à Dettwiller, le 19 novembre 2025  
Le Maire, Pascal BOEHM

